



Cercle de silence du Bassin creillois

24 mars 2016

18h -> 19h devant la gare de Creil

Depuis janvier 2009, le 4^{ème} jeudi du mois, nous formons un Cercle de silence devant la gare de Creil. Notre silence est un appel à tous à dénoncer les violations des Droits de l'Homme dont les migrants sont victimes. De tels rassemblements se forment régulièrement dans plus de 170 villes en France.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » Article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Les barbelés, les gaz lacrymogènes, les conditions épouvantables de vie aux frontières (Idomeni, Calais, Vintimille, ...) ne suffisaient pas : les dirigeants européens ont franchi un nouveau cap pour « trouver une solution » à la crise de l'accueil des réfugiés. L'Union européenne a conclu il y a quelques jours un marchandage honteux avec la Turquie : elle prévoit de renvoyer vers ce pays les migrants, et les réfugiés syriens, qui ont tenté de rejoindre l'Europe en traversant la mer Égée. En échange, pour chaque Syrien ainsi renvoyé, elle accepterait un autre réfugié syrien depuis la Turquie.

Pour le dire autrement un réfugié syrien ne pourra être accueilli en Europe que si un autre réfugié syrien a risqué sa vie en mer. En contrepartie, l'Union européenne ferme les yeux sur les violations des droits humains des turcs et des réfugiés en Turquie.

Les réfugiés deviennent donc l'objet d'un marchandage.

En signant cet accord, les dirigeants européens mettent en péril le droit de solliciter l'asile. Pourtant, ce droit est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les États européens sont tenus de respecter la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés. Ils foulent aux pieds les principes et les valeurs de l'UE en mettant en place des expulsions collectives à ses frontières.

La France, qui se proclame terre d'asile, ne peut pas accepter de signer un tel accord.

Notre pays doit, à ce moment précis, porter haut les valeurs de protection, d'accueil et de solidarité avec toutes celles et ceux qui fuient les persécutions et les conflits.

- Refusons que les réfugiés deviennent l'objet d'un marchandage.
- Exigeons de l'Union européenne qu'elle respecte ses valeurs et ses propres règles.
- Exhortons François Hollande à rejeter, au nom de la France, cet accord.

(D'après une pétition proposée par Amnesty International)

Dans le bassin creillois, par exemple :

- Suite à une erreur dans le libellé de son récépissé, K. en formation en alternance avait dû abandonner. La préfecture ayant rectifié son erreur, K. a pu reprendre sa formation.
- Les associations caritatives locales, débordées par les demandes, ne peuvent pratiquement plus fournir de nourriture et de produits d'hygiène à ceux qui en ont besoin, quels qu'ils soient. Plusieurs habitants convoient régulièrement des personnes aux Restos du cœur de Mouy ou de Pont.
- L'Ase a encore demandé un test osseux pour une jeune mineure scolarisée, examens médicaux que le Défenseur des droits juge inadaptés, inefficaces et indignes.
- En France depuis l'âge de 15 ans, L., lycéenne, s'est vue refuser un titre de séjour. Elle doit aller « pointer » tous les jours au commissariat avant d'aller en classe.
- Parmi toutes les personnes à la rue dans l'agglomération, un couple avec un enfant de 3 ans.
- M., jeune demandeur d'asile, piégé de fait par l'OFII : hébergé provisoirement par des solidaires, on lui fait signer un document sans lui expliquer les enjeux. Du coup il ne percevra pas l'Allocation temporaire d'attente à laquelle il pouvait prétendre.

**Non, le malheur des migrants ne fait pas le bonheur des français.
Mobilisons nous pour un égal accès de tous aux droits !**

« Solidarité sans papiers, collectif de soutien aux migrants du bassin creillois », association à l'initiative du Cercle de silence du Bassin creillois, assure chaque semaine des permanences pour soutenir et accompagner des personnes dans leurs démarches et leurs luttes en vue d'obtenir un titre de séjour.

Permanences d'accueil -> prendre rendez-vous au Centre Georges Brassens, Esplanade de la fraternité à Creil – 03 44 24 54 64 / Réunions ouvertes de l'association une fois par mois ; adhésion 5 € ; contactez-nous.

cercle.silence.creil@gmail.com ; @sanspapiercreil ; <http://www.solidaritesanspapiers.blogspot.fr>

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique